



# La Pêche

## AVIS PUBLIC

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 24-849 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE ET UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$**

#### **AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que :**

Que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 19 août 2024, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le Règlement 24-849 décrétant des dépenses pour des travaux de voirie et un emprunt de 3 000 000 \$.

Que ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet à : [Règlements | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](#).

Que ledit règlement entre en vigueur le 20 août 2024 soit le jour de sa publication, conformément à la Loi.

Donné à La Pêche, ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière, Directrice des affaires juridiques  
& Directrice générale adjointe

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M<sup>e</sup> Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en vertu de la réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois d'août 2024.

M<sup>e</sup> Sylvie Loubier  
Greffière, Directrice des affaires juridiques  
& Directrice générale adjointe